

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-08

ARRETE DU MAIRE

**DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL
À UN CONSEILLER MUNICIPAL**

5.4 – Délégation de fonction

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à des membres du Conseil Municipal, les fonctions qu'il exerce,

Considérant l'absence du Maire et des Adjoints le samedi 31 mai 2025,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil pour le mariage entre Madame Caroline LEFEBVRE et Monsieur Gaylord PREVOST, le samedi 31 mai 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 10 mars 2025

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 17 MARS 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 17 MARS 2025



Bertrand RINGOT